



C' moi le chef vous présente...

La recette pour un « Repas de fête » Ou liste des pièces à fournir chaque mois à votre expert-comptable

Les ingrédients :

- une formule Gastronomique,
- un compte en banque dédié à l'activité professionnelle,
- une tenue comptable par l'Expert-Comptable,
- un bilan,
- une liasse 2035,
- un dossier de cohérence pour l'AGA,
- une déclaration 2042,
- une déclaration annuelle auprès de La Maison des Artistes, de l'Agessa ou du RSI.

Adapté pour



Formule Gastronomique

La recette :

Dans la formule Gastronomique, l'expert-comptable est lié à son client par une mission de tenue. De ce fait, le client lui adresse très régulièrement (généralement chaque mois), l'ensemble des pièces comptables nécessaires à son travail.

Afin de procéder à ses diligences professionnelles qui le mèneront à l'établissement des comptes de fin d'année, la liasse fiscale 2035 et le dossier de cohérence pour l'AGA, l'Expert-Comptable sollicitera l'obtention de nombreux justificatifs.

Nous listons ci-dessous la liste des justificatifs dont nous avons impérativement besoin pour mener à bien notre mission.

Pour une bonne préparation de notre plat, nous avons besoin des justificatifs :

- d'acquisition des immobilisations (ordinateur, appareil photo, véhicule, mobilier professionnel...),
- de sortie des immobilisations (vente, vol, mise au rebut, destruction),
- des achats techniques,
- des conventions de stages ainsi que les attestations d'indemnisation, dans le cas où vous avez indemnisé des stagiaires,

- de paiement de la CET,
- d'une quittance de loyer (de préférence la première et la dernière de l'année) ainsi qu'un plan (fait par vos soins) justifiant de la quote part professionnelle imputable en comptabilité,
- des dépenses de :
 - Location de matériel et de mobilier
 - Entretien et réparation
 - Petits outillages
 - Fournitures de bureau
- des « honoraires ne constituant pas des rétrocessions » (sauf ceux de votre expert-comptable ou de votre AGA),
- de toutes les primes d'assurance,
- des factures Edf, Gdf, téléphonie fixe ou mobile,
- des frais de véhicules comme les réparations, révision, ainsi que les tickets de carburant, de stationnement ou de péage et impérativement vos relevés de compte en banque pour un recoupement avec les mouvements de la plateforme.,
- des autres frais de déplacement (concernant les montants anormalement élevés, les voyages à l'étranger ou pendant les vacances scolaires, il s'agira d'indiquer le nom du client et/ou du projet),
- des appels de charges sociales (Urssaf, Maison des Artistes, Agessa), pour le retraitement de la CSG,

- des attestations Madelin pour les cotisations facultatives, condition sine qua non de déductibilité de votre bénéfice,
- des frais de réception, de représentation (concernant les montants anormalement élevés, des dépenses à l'étranger ou pendant les vacances scolaires, il s'agira d'indiquer le nom du client et/ou du projet),
- des «gains divers» ou «autres frais divers de gestion»,
- et plus généralement toutes les dépenses ayant une origine professionnelle et qui seront donc déduites de votre chiffre d'affaires pour obtenir votre bénéfice.

NB : si c'est votre Expert-Comptable qui réalise les payes, les charges sociales et les déclarations de TVA, nous avons déjà bien évidemment ces documents ; vous n'avez donc rien à nous fournir.

Les plus de cmoilechef :

Si vous voulez réussir votre plat, n'oubliez pas nos meilleurs conseils :

- pour qu'une dépense soit déductible, bien évidemment vous possédez et vous nous communiquez la facture,
- un récépissé de CB n'est pas une facture, ce n'est qu'une preuve de paiement,
- pour les restaurants et les voyages, vous devez indiquer au dos de la facture le nom des invités et/ou le nom du projet pour lequel la dépense est effectuée, à défaut, il nous sera impossible de récupérer la TVA,
- si vous préférez le calcul des frais de déplacement par le mécanisme des indemnités km plutôt que les frais réels, vous devrez tenir à disposition de l'administration un tableau très détaillé avec les dates, les noms des clients et/ou des projets, le nombre de km parcourus,
- si vos factures clients ne sont pas établies sur la plateforme cmoilechef, vous devez nous les remettre chaque mois de leur établissement, même si elles ne sont pas encore encaissées,
- seules les dépenses qui passent en banque remontent sur la plateforme. Les autres doivent être entièrement saisies «à l'ancienne». Prenez donc l'habitude de tout payer en CB même

pour les petits montants, cela fera moins de travail.

- la plateforme cmoilechef n'accepte pas l'établissement de factures clients avec les précomptes Maison des Artistes ou Agessa.... c'est une bonne raison pour demander auprès de ces organismes d'en être dispensés une fois votre affiliation prononcée.

La présentation :

Notre recette est bientôt terminée, nous allons pouvoir faire notre saisie comptable ainsi que tous nos contrôles et vous livrer tous les plats de ce repas de fête avec Cmoilechef, à savoir :

- la liasse 2035 qui partira aux impôts et à l'AGA par télédéclaration,
- un exemplaire vous est fourni pour archivage et votre usage personnel,
- le dossier de cohérence auprès de l'AGA qui part également par télédéclaration,
- notre plaquette avec l'attestation annuelle de l'expert-comptable, le justificatif des différents contrôles que nous avons effectués, votre grand livre comptable, une petite synthèse de votre activité ainsi que la reproduction de la page de votre déclaration de revenus (formulaire 2042) avec le montant de vos résultats à déclarer,
- nous établirons également, et sur demande de votre part, grâce aux autres informations relatives à votre foyer fiscal, votre déclaration personnelle d'impôt sur les revenus,
- nous pourrons aussi, et sur demande de votre part, procéder à l'établissement de la déclaration annuelle auprès de la Maison des Artistes ou de l'Agessa.

Bon appétit !